

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Jeudi 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	13
Nombre de votants :	12

Nombre d'administrateurs présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, BOUVIER Ghislaine, CHARMOT Pascal, DE LAVISON BERNARD Corinne, DU VERGER Laurence, JANNIN Pierrick, HACHANI Yohann, BEAL Roselyne, BRUYERE Renée, DANIEL Marie-Hélène.

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 1 (DUPONT Christel donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 1 (WIATR Miriam)

Le secrétariat a été assuré par : M. Hacène ALLEG, Directeur général des services

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2025 – budget CCAS et budget annexe EHPA Beauséjour

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

Vu le rapport joint sur les orientations budgétaires du budget principal du CCAS et de son budget annexe Beauséjour ;

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20241230-D2024-28-DE
Date de réception préfecture : 30/12/2024

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil d'Administration :

- 1) **PREND ACTE** après en avoir débattu, du rapport d'orientations budgétaires 2025 pour le Centre Communal d'Action Sociale et son budget annexe l'EHPA Beauséjour ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération

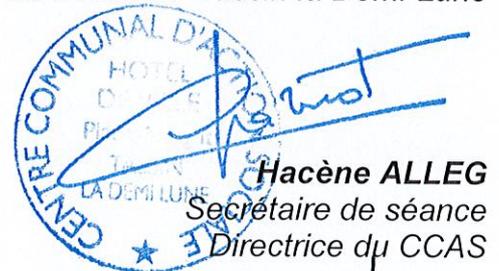
Après en avoir pris acte : **à l'unanimité**

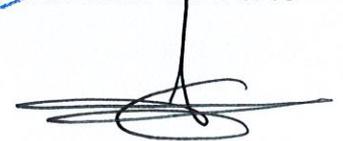
Fait et délibéré en séance le : 19 décembre 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **30 DEC. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **30 DEC. 2024**

Pascal CHARMOT
Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune


Hacène ALLEG
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20241230-D2024-28-DE
Date de réception préfecture : 30/12/2024

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Préparation du budget 2025

Centre Communal d'Action Sociale



Obligations légales du ROB

La présentation d'un rapport d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L2312-1 du CGCT).

Cette présentation donne lieu à un débat qui doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs 2025 et suivants.
- ✓ D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et les engagements pluriannuels.
- ✓ De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.



Un budget 2025 marqué par un contexte incertain

Dans un contexte national marqué par de fortes incertitudes économiques et budgétaires, le budget 2025, qui sera présenté en début d'année prochaine, sera caractérisé par une approche prudente et rigoureuse:

- Des charges de personnel qui constituent environ les deux-tiers des dépenses de fonctionnement du fait notamment des taux d'encadrement en matière de petite enfance et du retour de la coordonnatrice de pôle seniors ;
- Des charges à caractère général contenues et principalement constituées des dépenses liées à la petite enfance avec cette année l'ouverture des Petits Maraîchers et le renouvellement du marché de restauration des crèches ;
- Une poursuite de la politique d'aide à l'ensemble des familles ;
- Une programmation de la Maison des Familles et des projets seniors reconduits.



Les dépenses à caractère général

- Le **budget dédié à la petite enfance** va connaître **une augmentation de +271 000 €**
- Hausse néanmoins atténuée par l'augmentation des recettes des différents dispositifs CAF (bonus territoire, bonus trajectoire, Prestation de Service Unique) ainsi que, par l'augmentation règlementaire des participations familiales en raison de la hausse du tarif moyen pour les familles
- Le **budget dédié aux actions pour les seniors** reste **proche de celui de 2024**
- Le **budget de la Maison des Familles** est stabilisé
- Le **budget dédié à l'action sociale** intègre les nouvelles actions mises en œuvre (augmentation du parc « logements d'urgence » avec **2 unités supplémentaires**).



Les dépenses de personnel

> **Une maîtrise des charges de personnel**, qui constituent environ les 2/3 des dépenses de fonctionnement :

- Réintégration d'un agent + 12 K€;
- Réglementation URSAF (cotisations patronales +1%) : + 9,3K€
- Départ non remplacé d'un agent : - 12,4K€
- Une correction des Heures Supplémentaires pour les élections : -3,4K€

Une gestion efficiente des ressources humaines grâce à des taches redéfinies et mutualisées notamment lors de départ à la retraite.

Aussi, **les charges de personnel devraient s'établir à un peu plus de 2,3 M€ en 2025**, correspondant au réalisé 2024



Les aides aux personnes

La panoplie des aides accordées aux personnes se poursuit

> la convention de partenariat avec la maison HalppyCare qui se traduit par un budget reconduit en 2025 de 10 000€.

Ce dispositif permet un accès des enfants concernés par un diagnostic pluridisciplinaire et facilite leur orientation vers des parcours de soins adaptés.

> Le budget des aides cantine reconduit (17K€)

Il est également proposé **d'augmenter la valeur faciale du « Chèques Famille » de 35€ à 40€**



Prospective – Politique petite enfance

Les faits marquants de cet exercice sont :

- **L'ouverture du Pôle Petite Enfance des petits Maraichers,**
- La mise en œuvre du **nouveau projet d'établissement des crèches**, caractérisé par le développement d'une **démarche écoresponsable** ;
- **La reconduction des projets partenariaux :**
 - le projet passerelle avec les écoles maternelles,
 - le partenariat avec HalppyCare avec l'intervention du médecin de crèche et de la psychomotricienne dans les crèches,
 - l'organisation de la Semaine Nationale de la Petite Enfance
 - La création de places en crèche à vocation d'insertion professionnelle avec Pôle Emploi et la Mission Locale ;
- **Le renouvellement du matériel** : couchettes, lits gains de place, structures et modules de motricité. Et le remplacement de mobilier existant désuet.



Prospective – Politique seniors

En 2025, **les projets destinés aux seniors** :

- Le développement de l'offre de la **navette locale de transport** avec des prises de **RDV sur la journée entière**;
- Les animations de **la Semaine Bleue** ;
- L'organisation du **Forum seniors** ;
- L'organisation du **Repas des aînés** ;
- La préparation et la distribution de plus de **700 colis de Noël**.



Prospective – Maison des Familles

La Maison des Familles pour l'année 2025 poursuivra **la mise en place de son projet de service avec une volonté de développer un axe santé.**

- Une mission d'accueil et d'information des Tassilunois s'appuyant sur une équipe de bénévoles.
- Développement des évènements enfants/parents dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité.
- Augmentation de l'aide aux démarches administratives et numériques
- La proposition d'une offre d'actions permanentes, individuelles et collectives, faisant appel à des professionnels libéraux ou des associations
- Une programmation de rencontres collectives, articulée autour des 3 principaux axes « Bien Grandir », « Bien Vivre » et « Bien dans son Quotidien » et des conférences.



Prospective – Action Sociale

Les actions menées dans le cadre de la **lutte contre les violences intrafamiliales et les violences conjugales** resteront centrales avec :

- la gestion des logements d'urgence,
- l'augmentation du parc de logement (+ 2 logements de types T3),
- la poursuite de la mise en place du dispositif d'alerte Monshérif.

Des aides facultatives pérennisées :

- Chèque bien Vieillir,
- Chèques multi services,
- Aide accès aux soins,
- Aides autres factures (transports/loyer/fluide),

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Préparation du budget 2025

EHPA BEAU SEJOUR



Budget 2025 – Vers un retour à l'équilibre fragile

Un **budget fonctionnement optimisé** pour l'année 2025 et une optimisation des recettes à travers plusieurs axes :

- Continuer la **démarche « prospective » d'admission des résidents** avec un objectif de taux d'occupation de la résidence de 96% ;
- La mise à disposition de **logements à loyers modérés auprès d'étudiants** qui effectueront les gardes des weekends en contrepartie, engendrant ainsi une économie de 41K€.
- Une évolution de la **tarification des loyers** de la résidence qui pourrait s'établir au plafond maximum fixé par la Métropole (+ 3€/jour) ;
- Prolonger la suspension de la participation versée **au titre de** la « **provision financière pour travaux divers** » capitalisée par le propriétaire Alliade.



Des charges de personnel maîtrisées

Dans ce contexte économique contraint, **un effort particulier est réalisé sur la maîtrise des charges de personnel**

Les animations au sein de la résidence sont financées par le forfait Autonomie (de la Métropole) à hauteur de 26K€ (sophrologie, gym douce, jardinage, etc.).

A ce jour la résidence compte 2,80 ETP:

- Une responsable à 80%
- Un agent d'accueil/animation à 100%
- Une agent administratif polyvalent à 100%



Budget d'investissement

Il est proposé que le budget de la résidence prenne en charge **certaines dépenses courantes d'investissement** au premier rang desquelles se trouve **le remplacement des volets roulants de certains logements**.

Le bailleur Alliade sera rencontré courant 2025 afin de prévoir des travaux qui seront financés via le reliquat de la provision pour travaux prévue à cet effet.